067 <u>Le 12 août 2013</u>

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 août 2013 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1 Robert Kennedy – district #2 Alexander Tomeo – district #3 Robert Beauchamp – district #4 Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 8 juillet et 5 août 2013
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2013

ADMINISTRATION

- 4.- Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet/états financiers 2012/adoption
- 5.- Rallye automobile du Maire d'Oka/demande de commandite

VOIRIE

- 6.- Travaux de stabilisation d'une digue existante en béton armé/mandat
- 7.- Travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx)/décompte progressif #5/ autorisation de paiement
- 8.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx)/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 9.- Travaux de remplacement de la conduite pluviale Station de pompage 32^e Avenue/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 10.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet)/honoraires professionnels/préparation des plans et devis préliminaires/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

11.- Élimination par enfouissement des déchets domestiques/transfert de contrat/autorisation

<u>SÉCURITÉ</u>

- 12.- Adoption/règlement 380-45-13 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 13.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 14.- Période de questions
- 15.- Levée de la séance

068 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

13-08-147 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-148 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 JUILLET ET 5 AOÛT 2013

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux des 8 juillet et 5 août 2013 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

13-08-149 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2013

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 1^{er} août 2013 au montant de 130 129,84 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 juillet 2013 au montant de 364 859,14 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

13-08-150 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-CALUMET/ÉTATS FINANCIERS 2012/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les états financiers 2012 de l'Office Municipal d'Habitation, lesquels indiquent un déficit au montant de 39 415 \$. La contribution municipale s'élève à 3 941 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-151 RALLYE AUTOMOBILE DU MAIRE D'OKA/DEMANDE DE COMMANDITE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo Et APPUYÉ par Normand Clermont D'OCTROYER une commandite au montant de 200 \$, dans le cadre de la 10^e édition de la classique annuelle du Rallye automobile du Maire d'Oka, qui aura lieu le 7 septembre 2013 au profit de la Maison des jeunes d'Oka.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

13-08-152 <u>TRAVAUX DE STABILISATION D'UNE DIGUE EXISTANTE EN BÉTON ARMÉ/MANDAT</u>

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 16 juillet 2013 de la firme MDA Experts-conseils, pour effectuer des travaux de stabilisation de la digue existante en béton armé, pour un montant total de 15 500 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-153

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51^E AVENUE (ENTRE LE #269 ET LE BOUL. PROULX)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #5/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 230,00 \$ (taxes incluses), à la firme Lavallée et Frères (1959) Ltée, lequel représente le décompte progressif #5 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur la 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-154

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE

– MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOUL.

PROULX)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS

ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 759,41 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et pavage sur la Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx) (factures #2269 (1 724,63 \$) et # 2275 (1 034,78 \$)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-155

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE – STATION DE POMPAGE 32^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy Et APPUYÉ par Normand Clermont 070

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 379,70 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite pluviale à la station de pompage sur la 32^e Avenue (facture #2293).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-156

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE

- 25^E AVENUE (AU SUD DU CROISSANT BRUNET)/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 437,19 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée sur la 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet) (facture #2294).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-157

ÉLIMINATION PAR ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES/ TRANSFERT DE CONTRAT/AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a conclu un contrat pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques sur son territoire avec Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS);

ATTENDU QUE ce contrat s'étend sur une période de quatorze (14) ans, ayant débuté le 1^{er} février 2009 et se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE WM Québec Inc. a fait l'acquisition des actifs de Gestion Environnementale Nord-Sud et que cette transaction a pris effet le 1^{er} juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le transfert de contrat de Gestion Environnementale Nord-Sud à WM Québec Inc., le tout tel que prévu à l'article 1.3.3 du contrat intervenu entre GENS et la Municipalité de Pointe-Calumet.

Il est entendu que le transfert de contrat avec WM Québec Inc. lie cette entreprise selon les termes et conditions établis au contrat en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-158

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-45-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Robert Kennedy QUE le règlement numéro 380-45-13 modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>PROVINCE DE QUÉBEC</u>
<u>DISTRICT DE TERREBONNE</u>
<u>MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET</u>

RÈGLEMENT 380-45-13

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 380-97 en modifiant l'article 79 pour enlever la référence à l'article 49 et en ajoutant un nouvel article uniquement pour les amendes concernant le stationnement de la rampe de mise à l'eau;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 5 août 2013;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1: Dans le chapitre INFRACTIONS ET PÉNALITÉS,

modifier l'article 79 pour enlever la référence à l'article

49.

ARTICLE 2: Dans le chapitre INFRACTIONS ET PÉNALITÉS,

l'article 80 s'ajoute après l'article 79 du règlement 380-

97 qui se lit comme suit :

Quiconque contrevient à l'article 49 du présent

règlement commet une infraction et est passible d'une

amende de 150 \$ à 300 \$.

ARTICLE 3: Les articles 80 à 85 du règlement numéro 380-97

deviennent les articles 81 à 86.

ARTICLE 4: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à

la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-08-159 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'À 20h23, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière